

adopté

## SÉNAT

le 14 avril 1976.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **Convention** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de **Malaisie** tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'**impôts sur le revenu**, ensemble un Protocole, signés à Paris le 24 avril 1975.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Malaisie tendant à éviter

Voir les numéros :

Sénat : 51 et 233 (1975-1976).

les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, ensemble un Protocole, signés à Paris le 24 avril 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 14 avril 1976.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au n° 51 (1975-1976), Sénat.